

— INSERTION PROFESSIONNELLE — RETOUR À L'EMPLOI

Plateforme job77.fr, insertion par l'activité économique, nouvelles méthodes de recrutement, clauses sociales des marchés publics... Le Département de Seine-et-Marne met en œuvre et soutient plusieurs dispositifs d'insertion professionnelle en direction des personnes dites "éloignées de l'emploi". Tour d'horizon des solutions proposées aux Seine-et-Marnais.

La plateforme Job77.fr

C'est quoi ?

Le Département de Seine-et-Marne s'est doté d'une plateforme numérique : Job77.fr pour favoriser le retour à l'emploi des allocataires du [revenu de solidarité active](#) (RSA).

Cette plateforme numérique, grâce à un système de géolocalisation, permet de mettre en relation les entreprises qui recrutent en Seine-et-Marne et les bénéficiaires du RSA.

Comment ça fonctionne ?

D'un côté, les bénéficiaires du RSA déposent leur CV en ligne. Ils détaillent avec précision leurs compétences et renseignent leur lieu de résidence ainsi que leurs souhaits de mobilité en Seine-et-Marne. De l'autre côté, les employeurs mettent en ligne leurs offres d'emploi à pourvoir.

La plateforme job77.fr rapproche les profils des candidats avec les offres d'emploi. À chaque rapprochement effectué, employeurs et candidats sont informés automatiquement par des alertes SMS ou mails.

Les bénéficiaires du RSA peuvent aussi consulter les offres d'emploi dans un périmètre choisi (carte interactive) et postuler en ligne. Les recruteurs ont également accès à tous les CV mis en ligne (base de candidature).

À noter : la [plateforme Job77.fr](https://www.job77.fr/) (<https://www.job77.fr/>) est un service totalement gratuit.

Le Service public de l'insertion et de l'emploi

Piloté au niveau local par le Département, le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) est un dispositif financé et initié par le gouvernement.

Ce dispositif vise à :

1. coordonner les acteurs œuvrant pour l'insertion vers l'emploi des personnes les plus éloignées ;
2. disposer d'une offre de services visible et partagée ;
3. offrir un accompagnement personnalisé ;
4. disposer d'outils pour mettre en place un parcours vers l'emploi sans rupture (dossier unique à l'utilisateur etc.).

L'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un accompagnement dans l'emploi proposé à des personnes particulièrement éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Le Département de Seine-et-Marne soutient depuis 1992 les structures qui créent ces emplois intégrés dans un parcours d'insertion.

Ces structures emploient actuellement plus de 4 000 personnes dans les domaines des services à la personne, le bâtiment, les espaces verts, l'économie circulaire, la logistique, etc.

Il existe 4 types de structures qui, combinés, peuvent permettre de mettre en place un parcours individualisé vers l'emploi durable :

1. l'atelier et chantier d'insertion propose une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.
2. l'association intermédiaire : permet à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs.
3. l'entreprise d'insertion : opère dans le secteur marchand avec une finalité sociale et propose à des personnes en difficulté une activité productive assortie de prestations.
4. l'entreprise de travail temporaire d'insertion : est une entreprise de travail temporaire dont l'activité est centrée sur l'insertion professionnelle.



Initiatives 77 (<https://initiatives77.org/>) est un organisme départemental spécialisé dans l'insertion professionnelle. Parmi ses missions, Initiatives 77 développe des actions qui favorisent le rapprochement entre la demande d'emploi et les besoins du territoire. Les personnes les plus éloignées de l'emploi bénéficient alors d'un accompagnement renforcé qui facilite leur insertion professionnelle.

L'action d'insertion socio-professionnelle

Le Département de Seine-et-Marne s'engage sur la mise en œuvre de 2 types de contrats d'emplois aidés :

- le contrat unique d'insertion (CUI) est un contrat à durée déterminée ou indéterminée à temps partiel ou complet. Les emplois concernés appartiennent au secteur non marchand (associations, secteur public, etc.) ou marchand (entreprises privées),
- le contrat avenir est un contrat destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique.

A noter : ces contrats permettent de bénéficier d'une formation et/ou d'un accompagnement.

L'immersion en entreprise, la clé pour le retour à l'emploi

La période de mise en situation en milieu professionnelle (PMSMP) est une période d'immersion en entreprise dont la durée varie de quelques jours à deux mois maximum. Les PMSMP sont ouvertes à toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social ou professionnel personnalisé.

La PMSMP peut permettre de :

- découvrir un métier ou un secteur d'activité,
- confirmer un projet professionnel,
- initier une démarche de recrutement.

Le Département de Seine-et-Marne est prescripteur habilité de ces immersions depuis 2020.

La clause sociale dans les marchés publics

Les donneurs d'ordre peuvent, par le biais de la commande publique et des contrats privés, intégrer des clauses sociales dans leurs marchés afin de développer l'emploi et favoriser l'accès au marché du travail à des personnes qui rencontrent des difficultés sociales et/ou professionnelles.

En effet, dans la définition des besoins, l'acheteur a l'obligation de prendre en compte des objectifs de développement durable, notamment dans leur dimension sociale. La clause sociale, en tant que condition d'exécution du marché, oblige l'entreprise attributaire à réserver un volume d'heures de travail à un public éloigné de l'emploi.

Ces heures peuvent être réalisées via un recrutement direct de l'entreprise attributaire, via la mise en œuvre de missions d'intérim ou via l'embauche de sous-traitants. Des lots ou parties de lot peuvent être également réservés à des structures spécialisées dans l'insertion ou le secteur adapté et protégé.

Afin d'harmoniser les pratiques à l'échelle départementale, un Comité Départemental pour l'insertion pérenne par les clauses sociales a été créé. Le Département de Seine-et-Marne est partie prenante de ce Comité et en assure la présidence pendant deux ans.

À savoir : la clause sociale est prévue à [l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000005627819&dateTexte=20060901)

([https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000005627819&dateTexte=20060901)

[idArticle=LEGIARTI000006204306&cidTexte=LEGITEXT000005627819&dateTexte=20060901](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000005627819&dateTexte=20060901)).

Liens utiles

- > [Initiatives 77, agence départementale d'insertion \(http://initiatives77.org/\)](http://initiatives77.org/)
- > [job77.fr, plateforme de mise en relation entre recruteurs et allocataires du RSA \(https://job77.fr\)](https://job77.fr)
- > [Bénéficiaires du RSA ? La CAF propose un outil de simulation RSA en ligne \(https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/estimervosdroits/lersa?isDemande=false#/\)](https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/estimervosdroits/lersa?isDemande=false#/)
- > [Le Comité départemental pour l'insertion pérenne \(https://clausesociale77.org/\)](https://clausesociale77.org/)
- > [Immersion Facilitée, plateforme de l'inclusion \(https://immersion-facile.beta.gouv.fr/\)](https://immersion-facile.beta.gouv.fr/)
- > [Sinacté sensibilise les acteurs du 77 à l'insertion par l'activité économique \(http://sinacte.fr/\)](http://sinacte.fr/)



Consultez aussi les offres d'emploi du Département de Seine-et-Marne dans [notre rubrique](#)

« [Rejoignez-nous](https://www.seine-et-marne.fr/fr/emploi) » (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/emploi>).

CONTACT



@ Email

📞 01 64 14 77 77

🌐 [job77.fr \(https://www.job77.fr/\)](https://www.job77.fr)



Flyer Job77 (2022) PDF - 143.05 Ko (/sites/default/files/media/downloads/dihcs-22-flyer-job77.pdf)



Créé le: 23/06/2020

- Mis à jour le : 13/08/2020